

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 4 décembre 2012 à 20h00 et à laquelle étaient présents les conseillers(ères) : Guy Simard, Léo-Paul Thibault, Marie-Ève Michaud et Rémi Beaulieu, sous la présidence de la mairesse, Élisabeth Hudon, formant quorum.

Louis-Georges Simard et Jeannine Bastille sont absents car ils représentent le conseil municipal à la réunion du conseil d'administration du CSSSK concernant le dossier de fermeture du Centre Thérèse Martin.

1. Ouverture de la séance

La mairesse ouvre la séance à 20h00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La mairesse fait la lecture de l'ordre du jour. Elle propose l'ajout du point 6.a intitulé «Demande d'un moratoire sur le dossier de fermeture du Centre Thérèse Martin»

12-12-01

IL EST PROPOSÉ par Marie-Ève Michaud et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout du point 6.a intitulé «Demande d'un moratoire sur le dossier de fermeture du Centre Thérèse Martin»

ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2012

ATTENDU QUE le procès-verbal a été envoyé aux membres du conseil au moins deux jours avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, la mairesse est dispensée d'en faire la lecture.

Elle demande s'il y a des corrections à apporter au procès-verbal.

Aucune correction à apporter

12-12-02

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2012 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

4. Suivi au procès-verbal

Aucun suivi

5. Période de questions

Aucune question

6. Suivi du dossier de fermeture du Centre Thérèse Martin

Le conseil a rencontré les membres du conseil d'administration du CSSSK ainsi que l'Agence de la santé et des services sociaux du Bas Saint-Laurent mais aucun n'a démontré une ouverture face à la décision de fermer le Centre Thérèse Martin. Le conseil des maires de la MRC de Kamouraska appuie la demande d'un moratoire sur le dossier de fermeture du Centre Thérèse Martin.

6.a Demande d'un moratoire sur le dossier de fermeture du Centre Thérèse Martin

Attendu que le conseil d'administration du Centre de Santé et des Services sociaux du Kamouraska (CSSSK) a annoncé récemment la fermeture du CHSLD Thérèse-Martin, à Rivière-Ouelle;

Attendu que cette décision du conseil d'administration aura des impacts significatifs sur l'organisation des soins de santé au Kamouraska, particulièrement sur une clientèle de personnes âgées la plus vulnérable;

Attendu qu' un bâtiment comme le CHSLD Thérèse Martin constitue un actif important dont la communauté locale est fière et que la Municipalité a investi il y a cinq (5) ans plusieurs millions afin d'étendre le réseau d'aqueduc et d'égouts au CHSLD, pour assurer la pérennité de ce bâtiment ainsi que de son usage;

Attendu que l'entretien du bâtiment a toujours été au cœur des préoccupations du CSSSK et que ce dernier a fait l'objet d'améliorations importantes jusqu'à aujourd'hui;

Attendu que dans le cadre du suivi des planifications stratégiques mises en œuvre par le CSSSK et la MRC, les avenues de collaboration, voire de partenariat, ont souvent été abordées entre élus municipaux et autorités du CSSSK, laissant ainsi clairement entendre que la voie de la concertation, de la consultation et de la transparence étaient des facteurs de réussite dans nos objectifs partagés de mieux desservir nos communautés et de leur assurer la meilleure qualité de vie possible;

Attendu que le Conseil municipal n'a pas été consulté préalablement relativement à cette décision;

Attendu que les élus de la Municipalité ne veulent plus se retrouver dans une situation de « fait accompli », même si les impératifs financiers et/ou les orientations gouvernementales peuvent parfois imposer et justifier une réorganisation importante des soins de santé sur le territoire;

Attendu que les élus municipaux se font nécessairement interpellés et questionnés par les citoyens (nes) et les médias lorsque sont prises des décisions ayant un impact aussi important dans leur milieu et qu'en particulier les citoyens (nes) ne comprennent pas la fermeture de Thérèse Martin dans un contexte où tout le monde parle de vieillissement important de la population;

12-12-03

IL EST PROPOSÉ PAR Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le Conseil municipal demande au CSSSK un moratoire sur la fermeture de Thérèse Martin et qu'en consultation avec les élus locaux, le CSSSK prenne le temps de bien planifier l'offre de service aux personnes en perte d'autonomie à la fois aujourd'hui et dans un futur prochain après avoir pris en considération le vieillissement important de la population au cours des années à venir;

De plus, dans une perspective à long terme, le Conseil municipal souhaite une plus grande implication du CSSSK dans la recherche de solutions visant à atténuer l'impact de ses décisions.

ADOPTÉ

7. Mandat à Biopterre pour l'identification d'un milieu humide à l'Anse-des-Mercier

Attendu que la municipalité doit, selon son schéma de couverture de risque 2012-2017, installer un point d'eau à l'Anse-des-Mercier pour le service de protection contre les incendies ;

Attendu que la municipalité a demandé un certificat d'autorisation au MDDEP avant de procéder aux travaux car l'endroit ciblé est possiblement un milieu humide ;

Attendu que le MDDEP exige une étude d'identification et de délimitation du milieu humide afin de déterminer si l'émission d'un certificat d'autorisation est nécessaire avant de procéder aux travaux de creusage d'un bassin de rétention des eaux de surface ;

Attendu que le conseil a reçu une offre de service de Biopterre pour l'identification et la délimitation du milieu humide à l'Anse-des-Mercier au montant de 1500\$ plus taxes ;

12-12-04

IL EST PROPOSÉ PAR Guy Simard et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil accepte l'offre de service de Biopterre pour l'identification et la délimitation du milieu humide à l'Anse-des-Mercier au montant de 1500\$ plus taxes ;

ADOPTÉ

8. Délégué et délégué substitut à la Régie intermunicipale en protection incendie

12-12-05

IL EST PROPOSÉ PAR Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil municipal désigne Louis-Georges Simard comme représentant de la Municipalité de Rivière-Ouelle à la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 et désigne Marie-Ève Michaud comme substitut.

ADOPTÉ

9. Délégué et délégué substitut à la Régie intermunicipale des matières résiduelles

12-12-06

IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Ève Michaud et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil municipal désigne Élisabeth Hudon comme représentante de la Municipalité de Rivière-Ouelle à la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska Ouest pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 et désigne Louis-Georges Simard comme substitut.

ADOPTÉ

10. Disposition des cendres dans les bacs à déchets

La mairesse rapelle aux citoyens que les cendres doivent être refroidies et placées dans un sac fermé avant d'être déposées dans le bac à déchet afin d'éviter un feu dans le camion de la Régie des matières résiduelles lors de la collecte. Un article sera publié dans le Rivière Web à cet effet.

11. Demande à la MRC pour une modification du règlement de zonage afin de permettre certaines activités commerciales dans une partie de la zone R5

Considérant que le conseil a reçu une demande de Groupe Caillouette & associés pour une modification de zonage dans la zone R5 afin de lui permettre de pratiquer certaines activités commerciales ;

Considérant que le conseil désire favoriser l'accroissement économique de la municipalité en permettant aux commerces de s'y développer de façon harmonieuse avec les zones résidentielles adjacentes ;

12-12-07

IL EST PROPOSÉ PAR Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil donne le mandat à la MRC de Kamouraska de préparer un projet règlement modifiant le règlement de zonage afin de permettre certaines activités commerciales dans une partie de la zone R5.

ADOPTÉ

12. Modification de la quote-part municipale 2013 pour la Régie intermunicipale des matières résiduelles

Considérant que les quote-parts pour les cinq municipalités ont été calculé à partir du tonnage de l'année précédente et qu'une municipalité avait fourni une donnée de tonnage inexacte ;

12-12-08

IL EST PROPOSÉ par Guy Simard et résolu à l'unanimité par les membres présents ;

QUE le conseil accepte la nouvelle quote-part calculée à partir des données de tonnage réel des cinq municipalités. La nouvelle quote-part pour Rivière-Ouelle passe donc de 73 819\$ à 73 460\$ pour l'année 2013.

ADOPTÉ

13. Budget pour la fête de Noël

12-12-09

IL EST PROPOSÉ par Marie-Ève Michaud et résolu à l'unanimité par les membres présents;

Que le conseil autorise une dépense de 200\$ plus taxes pour la fête de Noël

14. Facture de Bell Aliant pour la réparation des dommages causés sur une ligne téléphonique

Considérant que, lors des travaux d'asphaltage sur le chemin de la Petite-Anse durant l'été 2012, un entrepreneur, engagé par la municipalité, a accidentellement endommagé un fil téléphonique appartenant à Bell Canada ;

Considérant que Bell Canada réclame à la municipalité un montant de 1638.02\$ (exempt de taxes) représentant les coûts de réparation du fil téléphonique endommagé ;

12-12-10

IL EST PROPOSÉ par Guy Simard et résolu à l'unanimité par les membres présents;

QUE la municipalité paye la facture de Bell Canada au montant de 1638.02\$ (exempt de taxes).

ADOPTÉ

15. Inclusion de la municipalité dans l'aire de consolidation du RCI 134 interdisant les élevages à forte charge d'odeur à Rivière-Ouelle

Considérant que le conseil désire interdire les nouveaux élevages à forte charge d'odeur à Rivière-Ouelle afin de mieux concilier le développement d'activités agricoles et le développement résidentiel dans le futur ;

12-12-11 **IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil demande à la MRC de Kamouraska d'inclure la municipalité de Rivière-Ouelle dans l'aire de consolidation lorsque le RCI 134 sera introduit au schéma d'aménagement.

ADOPTÉ

16. Demande de modification du projet de règlement # 172 de la MRC de Kamouraska concernant les types de résidences permises dans les îlots déstructurés

Attendu que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a demandé une résolution d'appui afin de demander à la MRC de Kamouraska de modifier le projet de règlement # 172 au 3^{ième} paragraphe de l'article 8 qui interdit les maisons mobiles dans les îlots déstructurés;

12-12-12 **IL EST PROPOSÉ** par Rémi Beaulieu et résolu à la majorité des membres présents ;

QUE le conseil demande à la MRC de Kamouraska de modifier son projet de règlement # 172 afin de permettre les maisons mobiles dans les îlots déstructurés.

ADOPTÉ

17. Mise en candidature pour le Prix Hommage Bénévolat-Québec 2013

Considérant que le conseil désire rendre hommage à Monsieur Benoît Guignard pour son bénévolat au sein de la communauté de Rivière-Ouelle depuis de nombreuses années ;

12-12-13 **IL EST PROPOSÉ** par Marie-Ève Michaud et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la candidature de Monsieur Benoît Guignard soit soumise pour le Prix Hommage Bénévolat-Québec 2013 et que les frais d'inscription, de transport, de repas et d'hébergement soient payés par la municipalité.

ADOPTÉ

18. Autorisation de dépense pour l'achat de chaises dans la salle du Tricentenaire

Considérant que le conseil a reçu deux soumissions pour l'achat de 50 chaises dans la salle du Tricentenaire dont une au montant de 2599.50\$ de Brandsource Ameublement Racine et une au montant de 2197.50\$ de Buro Plus ;

12-12-14 **IL EST PROPOSÉ** par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil accepte la soumission de Buro Plus au montant de 2197.50\$ plus taxes pour l'achat de 50 chaises dans la salle du Tricentenaire.

ADOPTÉ

19. Maire suppléant

12-12-15 **IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE M. Louis-Georges Simard soit désigné maire suppléant pour la période de décembre 2012 à novembre 2013 inclusivement et qu'il soit désigné pour remplacer la mairesse en son absence dans les différentes fonctions municipales.

M. Louis-Georges Simard remplacera également la mairesse en son absence dans ses fonctions à la MRC de Kamouraska.

ADOPTÉ

20. Voeux des Fêtes et horaire du bureau municipal pour la période des Fêtes

La mairesse va transmettre ses vœux aux citoyens de Rivière-Ouelle pour les Fêtes par le journal Le Rivière Web et mentionne que le bureau municipal sera fermé du 24 au 26 décembre 2012 et du 31 décembre 2012 au 2 janvier 2013 inclusivement.

21. Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2013

Les dates des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2013 sont les suivantes : 15 janvier, 5 février, 5 mars, 2 avril, 7 mai, 4 juin, 2 juillet, 6 août, 3 septembre, 1^{er} octobre, 5 novembre et 3 décembre. Toutes les séances sont tenues à la salle du conseil au 108 rue de l'Église à 20h00.

12-12-17

IL EST PROPOSÉ par Guy Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2013 tel que décrit plus haut soit adopté par le conseil municipal.

ADOPTÉ

22. Salaires des employés et des élus municipaux pour 2013

Considérant que le taux horaire de l'adjointe administrative et celui du responsable des travaux publics ne sont pas compétitifs au niveau régional et au niveau provincial ;

Considérant que le conseil est satisfait du travail des deux employés qui occupent ces deux postes ;

12-12-18

IL EST PROPOSÉ par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le taux horaire de l'adjointe administrative soit de 19.00\$ à compter du 1^{er} janvier 2013

QUE le taux horaire du responsable des travaux publics soit de 19.50\$ à compter du 1^{er} janvier 2013

QUE le conseil municipal adopte une majoration des salaires à compter du 1^{er} janvier 2013 pour les employés non mentionnés dans les deux premiers alinéas et pour tous les élus municipaux équivalente au taux de variation entre l'indice du prix à la consommation global moyen pour la période du mois de novembre 2011 au mois d'octobre 2012 et l'indice du prix à la consommation global moyen pour la période du mois de novembre 2010 au mois d'octobre 2011 décrétés par la Banque du Canada et qui est de 1,8%.

ADOPTÉ

23. Soumissions pour les pancartes de bienvenue et les affiches rurales

Considérant que le conseil a reçu deux soumissions pour la construction et l'installation de deux pancartes de bienvenue et trois affiches rurales dont une au montant de 7917.50\$ plus taxes de Enseignes RDL et une au montant de 6919.00\$ plus taxes de Enseignes Bélanger ;

12-12-19

IL EST PROPOSÉ par Marie-Ève Michaud et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil accepte la soumission de Enseignes Bélanger au montant de 6919.00\$ plus taxes pour la construction et l'installation de deux pancartes de bienvenue et trois affiches rurales.

ADOPTÉ

24. Programme de subvention « Fonds du patrimoine culturel québécois » pour la mise en valeur du quai de Rivière-Ouelle

12-12-20

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil autorise le directeur général, Adam Ménard, à présenter et à signer, au nom de la municipalité, une demande de subvention au programme «Fonds du patrimoine culturel québécois» afin de mettre en valeur le quai de Rivière-Ouelle.

ADOPTÉ

25. Reconduction du mandat de la Table d'harmonisation pour l'année 2013

CONSIDÉRANT que la municipalité de Rivière-Ouelle a conclu une entente de collaboration avec l'URLS du Bas-Saint-Laurent portant sur l'amélioration de l'offre en loisir aux aînés et la création d'une Table d'harmonisation;

CONSIDÉRANT que cette entente de collaboration prend fin le 31 mars 2013;

CONSIDÉRANT que la Table d'harmonisation pour compléter son mandat doit poursuivre ses travaux au-delà du 31 mars 2013;

12-12-21

IL EST PROPOSÉ par Guy Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le mandat de la Table d'harmonisation et les argents non utilisés au poste budgétaire « Loisirs des aînés » soient reconduits pour l'année 2013

ADOPTÉ

26. Approbation des comptes

FOURNISSEURS	SOLDE
AGRO ENVIROLAB	101,18 \$
BUROPLUS LA POCATIERE	781,86 \$
CARQUEST LA POCATIÈRE	131,23 \$
CHAUFFAGE RIVIÈRE-DU-LOUP	668,17 \$
CONSTRUCTION B.M.L. (1988) INC.	98,37 \$
DE LAGE LANDEN	657,89 \$
VOTRE DOCTEUR ÉLECTRIQUE	2 982,45 \$
ECO-L'EAU	18 044,19 \$
FERME LEBEL & FILS	74,73 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	24,00 \$
GROUPE DYNACO	2 107,83 \$
GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC	482,90 \$
INFORMATIQUE IDC INC.	23,51 \$
JOURNAL LE PLACOTEUX	108,43 \$
M.R.C. DE KAMOURASKA	622,13 \$
ENTREPRISE CAMILLE OUELLET	161,11 \$
PELLETIER T.V. ENR.	45,98 \$
PG SOLUTIONS INC.	316,18 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	520,60 \$

PUITS ARTÉSIENS DESCHÊNES	248,35 \$
QUÉBEC-MUNICIPAL	237,13 \$
ROBERTO OUELLET EXCAVATION	641,56 \$
RESTAURANT MOTEL L'ESCALE	653,10 \$
SERVICES SANITAIRES ROY INC.	605,92 \$
LETTREGE SYLMAX	224,20 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	27 900,57 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	2 788,01 \$
TOTAL:	61 251,58 \$

12-12-22

IL EST PROPOSÉ par Marie-Ève Michaud et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la liste des fournisseurs ci-haut soit ratifiée et approuvée.

ADOPTÉ

27. Demandes de dons

12-12-23

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil accepte les demandes de dons suivantes :

- Club de patinage artistique de La Pocatière (30\$)
- Feuillet paroissial 2013 (200\$)

ADOPTÉ

28. Correspondance

- Un avis d'infraction pour le 221, route 132
- Lettre du CSSSK pour une rencontre avec l'Agence de la santé et des services sociaux
- Budget 2013 de la Corporation municipale de la paroisse de Saint-Philippe-de-Néri concernant le lieu d'enfouissement sanitaire
- Lettre de refus du Ministère de la famille concernant le programme de soutien aux politiques familiales municipales
- Avis de dépôt pour la subvention du PIQM au montant de 447 669\$
- Estimé de la compensation tenant lieu du remboursement de la TVQ pour l'année 2012 au montant de 67 900\$
- Lettre du Club des ados pour l'amélioration du local de la municipalité
- Demande d'un citoyen pour l'abaissement du niveau du drain d'eaux pluviales devant le chalet au 114, chemin de la Cinquième Grève Ouest
- Compte rendu de la demande et orientation préliminaire de la CPTAQ concernant la demande d'exclusion pour le Camping de Rivière-Ouelle.

29. Varia

Aucun Varia

30. Période de questions

- Un citoyen suggère au conseil d'offrir le service de prélèvement pré-autorisé pour le paiement des taxes
- Un citoyen demande au conseil de vérifier auprès de l'inspecteur municipal si Bois GM Dufour respecte la réglementation concernant l'obligation d'avoir des haies autour de sa cour

- Un citoyen est préoccupé par la demande de modification de zonage dans la zone R5. Il demande au conseil d'être prudent dans cette démarche

31. Prochaine réunion de travail

La date de la prochaine réunion de travail est **jeudi, le 6 décembre 2012 à 9h00**

32. Prochaine séance publique

La prochaine séance publique est **mardi, le 18 décembre 2012 à 20h00**

33. Levée de l'assemblée

12-12-24

IL EST PROPOSÉ par Marie-Ève Michaud et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 22h00

ADOPTÉ

Je, Élisabeth Hudon, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Élisabeth Hudon, mairesse

Adam Ménard, secrétaire-trésorier